

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

**SEANCE ORDINAIRE DU 08 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 mars à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 02 mars 2023.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, M. VALLEE, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, Mme PONCHARD, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme REYNAUD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme MAZDOUR donne pouvoir à M. TOURE  
Mme BOILEAU donne pouvoir à Mme LAMAURT  
M. GIBERT donne pouvoir à Mme FAGIANI  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme YILMAZ  
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme FUENTES.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme SUCHOD.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. BERTHIER.

---

**N°2023.03.02 – Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

Sur présentation de Madame Serpil Denise YILMAZ, Conseillère municipale, Chargée de la Santé et des Droits des Femmes,

Considérant que les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget,

Considérant que cette présentation est faite sans débat ni vote,

Considérant qu'il s'agit de prendre en compte la représentativité des femmes et des hommes dans les différentes organisations avant de mettre en place une action à destination de tous pour remédier aux éventuels déséquilibres,

Considérant que les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité et sur le territoire
- Recenser les politiques publiques menées par la collectivité pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire (conception, mise en œuvre, évaluation)
- Fixer des orientations de moyen et long terme pour corriger les inégalités,

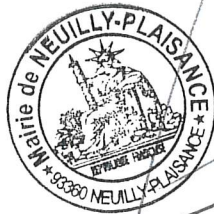
Considérant que le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes fait le bilan des actions déjà menées sur la ville et définit des perspectives pour corriger les inégalités. Il contient un volet interne relatif à la politique de ressources humaines et un volet territorial relatif à la mise en œuvre des politiques publiques,

Considérant que le rapport a été présenté à la commission des Affaires Sociales, de la Solidarité, de la Petite Enfance, de la Santé, du Handicap et des Droits des Femmes en date du 06 mars 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 28 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE**

**ARTICLE UNIQUE** : **PREND ACTE** de la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022 préalablement aux débats sur le projet de budget.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Philippe BERTHIER**  
Secrétaire

